LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DDCT 133 relatif à l'amélioration du bleu budgétaire consacré à la politique de la ville

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le bleu budgétaire politique de la ville est un document utile qui rend visible l'effort financier de la Ville en faveur des quartiers populaires (483,6 M€ engagés en 2025) ;

Considérant toutefois que ce document mesure des « indicateurs de réalisations » et un nombre de bénéficiaires, c'est-à-dire des moyens engagés et des actions conduites, sans permettre d'apprécier leurs effets concrets pour les habitantes et habitants ni leur contribution à la réduction des écarts avec le reste de Paris ;

Considérant que l'objectif de consacrer 25 % de l'investissement municipal aux quartiers populaires, atteint et même dépassé (28,79 % en 2025), demeure un indicateur de moyens et non de résultat ;

Considérant que les priorités y sont énoncées de façon qualitative(« favoriser la réussite scolaire », « favoriser l'accès à l'emploi », « faire des espaces collectifs… propres et agréables »), sans objectifs cibles mesurables ni résultats attendus permettant d'en évaluer l'atteinte ;

Considérant que les données disponibles sur l'évolution des quartiers (APUR) portent sur la période 2014-2020 et ne sont reliées ni aux crédits ni aux actions présentés ;

Considérant enfin que la comparaison pluriannuelle reste limitée par les changements de périmètre et que l'investissement agrège, sans les distinguer, les crédits spécifiques aux quartiers et de grands équipements à rayonnement bien plus large ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La

Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- les prochains bleus budgétaires consacrés à la politique de la ville présentent, pour chaque grande priorité, de manière lisible et synthétique :
    - l'objectif concret poursuivi, assorti lorsque c'est possible d'une cible mesurable, avec la création d'indicateurs spécifiques relatifs notamment à l'insertion professionnelle, à l'accès aux stages, à l'apprentissage, aux études supérieures, au type d'emploi et à l'engagement associatif ;
    - les crédits engagés et leur évolution à périmètre constant par rapport aux années précédentes ;
    - les résultats attendus et constatés (effets pour les habitant·es, réduction des écarts), et les ajustements envisagés lorsque ces résultats ne sont pas atteints ;
    - pour l'investissement, la distinction entre la part spécifiquement dédiée aux quartiers populaires et celle des grands équipements bénéficiant plus largement au territoire parisien.